



DEFEND DEFENDERS

East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project

Conseil des droits de l'homme de l'ONU – 45^{ème} session ordinaire

Point 5 : Dialogue interactif sur le rapport du Secrétaire-Général sur la coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme (*représailles*)

Intervention orale

Intervention lue par : Nicolas Agostini

Madame la Présidente, Madame la Sous-Secrétaire générale,

Nous vous remercions pour votre présentation et la lumière faite par le rapport du Secrétaire général à la fois sur les cas individuels et sur les tendances en matière d'intimidation et de représailles. Dans un certain nombre de pays, punir ceux qui coopèrent ou qui cherchent à coopérer avec le système onusien de protection des droits humains est une politique délibérée, conçue pour réduire les défenseur-e-s des droits humains au silence. Comme le rapport l'indique, « une répétition d'incidents peut être le signe de modes de comportement ». Deux pays africains se trouvent sur cette liste de la honte : le **Burundi** et l'**Égypte**.

Nous déplorons également le fait que le **Soudan du Sud** soit mentionné dans le rapport pour des actes illicites commis par le service de sécurité nationale (NSS) et le renseignement militaire.

Madame la Présidente,

Nous souhaitons attirer l'attention du Conseil sur un cas non résolu. À **Djibouti**, Kadar Abdi Ibrahim est soumis à des représailles prolongées pour sa participation aux pré-sessions de l'Examen périodique universel (EPU) sur son pays, en avril 2018 à Genève. Deux jours après être rentré chez lui, M. Abdi Ibrahim a été brièvement détenu et a vu son passeport être confisqué par des agents du Service de la documentation et de la sécurité (SDS), qui ont effectué une descente à son domicile.

Deux ans et demi plus tard, malgré des démarches auprès du Procureur de la République, du Médiateur et de la Commission nationale des droits de l'Homme, son passeport reste aux mains du SDS – d'après ses interlocuteurs étatiques, il est même détenu par la présidence. M. Abdi Ibrahim se trouve depuis dans l'impossibilité de quitter le pays. La présence continue de Djibouti dans le rapport jette une lumière crue sur l'une des crises des droits humains et de l'espace civique de la Corne de l'Afrique.

Nous exhortons les autorités djiboutiennes et celles des pays susmentionnés à mettre un terme à tout acte d'intimidation et de représailles à l'encontre des défenseur-e-s des droits humains et des acteurs de la société civile qui cherchent à coopérer avec le système onusien des droits humains.

Je vous remercie pour votre attention.